

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 JUILLET 2019, 19 H.

Lundi, le 22 juillet 2019, se tient au lieu habituel et à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 22^e jour de juillet 2019, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Place des Fondateurs – Bail.
- 3.0 Coop de travail du Mont Victor-Tremblay – Aide financière.
- 4.0 APVA – Don – Éléments de patinoire.
- 5.0 Asphaltage – Rapiéçage – Étude de soumissions.
- 6.0 Marquage de rues et stationnements – Étude de soumissions.
- 7.0 Inter-projet – Bordure de béton – Rue Savard.
- 8.0 Location d'un entrepôt – Autorisation.
- 9.0 Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires:
 - 9.1 Mme Marie-Hélène Thériault et M. Éric Lévesque – 250, rue de Chamonix – 7690-16-5424.
 - 9.2 M. Keven Tremblay – 185, rue Dufour – 6087-05-7015.
- 10.0 Adoption des règlements d'urbanisme:
 - R-491 – Plan d'urbanisme
 - R-492 – Zonage
 - R-493 – Lotissement
 - R-494 – Construction
 - R-495 – Conditions d'émission du permis de construction
 - R-496 – Permis et certificats
 - R-497 – Dérogations mineures

- 11.0** Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 18^e jour du mois de juillet 2019.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

220-2019

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 juillet 2019, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0** Pensée.
- 2.0** Place des Fondateurs – Bail.
- 3.0** Coop de travail du Mont Victor-Tremblay – Aide financière.
- 4.0** APVA – Don – Éléments de patinoire.
- 5.0** Asphaltage – Rapiéçage – Étude de soumissions.
- 6.0** Marquage de rues et stationnements – Étude de soumissions.
- 7.0** Inter-projet – Bordure de béton – Rue Savard.
- 8.0** Location d'un entrepôt – Autorisation.
- 9.0** Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires:
 - 9.1** Mme Marie-Hélène Thériault et M. Éric Lévesque – 250, rue de Chamonix – 7690-16-5424.
 - 9.2** M. Keven Tremblay – 185, rue Dufour – 6087-05-7015.
- 10.0** Adoption des règlements d'urbanisme:
 - R-491 – Plan d'urbanisme
 - R-492 – Zonage
 - R-493 – Lotissement
 - R-494 – Construction
 - R-495 – Conditions d'émission du permis de construction
 - R-496 – Permis et certificats
 - R-497 – Dérogations mineures
- 11.0** Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 juillet 2019, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

221-2019

Place des Fondateurs – Bail.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme Catherine Morissette, Maire et M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un bail avec les Chevaliers de Colomb, conseil 11 362 pour la gestion de la Place des Fondateurs, le tout tel que le document présenté à cet effet, prévoyant un loyer mensuel de 400\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

222-2019

Coop de travail du Mont Victor-Tremblay – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à la Coopérative de travail du Mont Victor Tremblay une aide financière non-récurrente de 5 000 \$ afin de soutenir les activités de cette coopérative. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

223-2019

Association des propriétaires du village alpin – Don – Éléments de patinoire.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau fasse don à l'Association des propriétaires du village alpin d'éléments de patinoire, dont elle n'a plus besoin soit:

- | | | | |
|---------------|---------|-------|-----------------|
| • 28 bandes | 95 1/2" | 223 | pieds linéaires |
| • 2 bandes | 53 1/4" | 9 | pieds linéaires |
| • 40 équerres | | | |
| • 45 pieux | | | |
| | | <hr/> | |
| | | 232 | pieds linéaires |

et que ces éléments soient et sont donnés et acceptés tels quels, sans garantie et sans autre responsabilité de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

224-2019

Asphaltage – Rapiéçage – Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage d'asphalte (estimation 250 t.m.) auprès de cinq (5) entreprises spécialisées à cet effet ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

- | | | |
|-------------------------------|-----------------|--------------|
| • Lachance Asphalte 1987 inc. | 270\$/t.m. pour | 77 608,13 \$ |
| • Asphalte Potvin et Simard | 289\$/t.m. pour | 83 069,44 \$ |
| • Construction Henri Laberge | 295\$/t.m. pour | 84 794,06 \$ |

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçus ont été jugées conforme.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Lachance Asphalte 1987 Inc* au coût de 270\$/t.m. pour 77 608,13 \$ (taxes incluses). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

225-2019

Marquage de rues et stationnements – Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entrepreneurs pour le marquage de chaussée;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue :

- Signalisation Interligne 31 911,79 (taxes incluses)

CONSIDÉRANT que la soumission a été jugée conforme.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne la proposition conforme du seul soumissionnaire soit *Signalisation Interligne* au coût de 31 911,79 \$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

226-2019

Inter-projet – Bordure de béton – Rue Savard.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de Inter-projet pour 150 mètres linéaires de bordure de béton pour la rue Savard, au prix 15 250 \$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

227-2019

Location d'un entrepôt – Autorisation.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau loue à Raymond Munger (1983) Inc. un entrepôt pour une période d'environ douze (12) mois, au coût mensuel de 900 \$, pour la période pendant laquelle la Municipalité transformera son

garage actuel en caserne et, par la suite sa caserne actuelle désuète en espace d'entreposage pour les travaux publics. Le vote est demandé sur cette proposition;

Pour : M. Paul Pineault M. Philippe Dufour
Mme Sylvie Larouche M. Richard Sirois
M. André Dufour

Contre : M. Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

228-2019

Demande de dérogation mineure – Mme Marie-Hélène Thériault et M. Éric Lévesque – 250, rue de Chamonix – Position préliminaire – 7690-16-5424.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 27 juin 2019 de Mme Marie-Hélène Thériault et M. Éric Lévesque du 250, rue de Chamonix, visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal qui empiéterait de 4.04 mètres dans le dégagement minimal requis de 8 mètres avec la résidence voisine;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 16-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 26 août 2019 à 19 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Marie-Hélène Thériault et M. Éric Lévesque du 250, rue de Chamonix, visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal qui empiéterait de 4,04 mètres dans le dégagement minimal requis de 8 mètres avec la résidence voisine. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

229-2019

Demande de dérogation mineure – M. Keven Tremblay – 185, rue Dufour – Position préliminaire – 6087-05-7015.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 10 juillet 2019 de M. Keven Tremblay du 185, rue Dufour, visant à régulariser un empiètement de 1,72 mètre du bâtiment principal dans la marge avant de 7,5 mètres;

233-2019

Adoption du règlement # 494.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte le règlement #494 relatif à la Construction. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

234-2019

Adoption du règlement # 495.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte le règlement #495 relatif aux Conditions d'émissions des permis de construction. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

235-2019

Adoption du règlement # 496.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte le règlement #496 relatif aux Permis et certificats. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

236-2019

Adoption du règlement # 497.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte le règlement #497 relatif aux Dérogation mineures. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 22).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**